

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sociale, animation, police municipale et culturelle

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (+1/-1)

La procédure de recrutement visant à remplacer un départ a abouti à la sélection d'un agent en situation de reclassement suite à la fermeture de son service ; afin de pouvoir nommer ce collaborateur, il convient de créer un poste d'attaché à temps complet au 1^{er} juillet 2018 et de supprimer un poste d'attaché principal à temps complet à la même date.

II. Adaptation du tableau des effectifs liée à l'évolution de carrière d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel, d'un avancement de grade ou de la promotion interne (+28/-28)

Dans le cadre de l'évolution des carrières, des propositions d'avancement de grade ont été présentées à la commission administrative paritaire (CAP), parmi lesquelles trois agents par la voie de l'examen professionnel (adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe).

Les missions occupées par les agents correspondent à celles qui relèvent du grade d'avancement et ces propositions ont reçu un avis favorable de la CAP.

Par ailleurs, la promotion d'un agent ayant réussi l'examen professionnel d'agent de maîtrise a été proposée à cette Commission dans la mesure où les missions occupées par cet agent correspondent à celles qui relèvent du grade de promotion et cette proposition a reçu également un avis favorable de la CAP.

Il est donc proposé de créer les postes suivants au 1^{er} juillet 2018 :

- cinq postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un attaché principal à temps complet,
- un poste de bibliothécaire principal à temps complet,
- un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- sept postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet,
- cinq postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet.

Et de supprimer, à la même date :

- six postes d'adjoint administratif à temps complet,
- deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste de rédacteur à temps complet,
- un attaché à temps complet,
- un poste de bibliothécaire à temps complet,
- un poste de technicien à temps complet,
- sept postes d'adjoint technique à temps complet,
- un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'agent social à temps complet,

- un poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet,
- cinq postes d'adjoint d'animation à temps complet,
- un poste de gardien-brigadier à temps complet.

Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, est conservé pour la durée du stage de l'agent recruté par la voie de la promotion interne sur le grade d'agent de maîtrise. Il sera supprimé des effectifs à l'issue du stage si celui-ci est probant.

III. Adaptation du tableau des effectifs pour y intégrer les postes délibérés dans le cadre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2018 (+1/-0)

Lors de sa séance du 5 octobre 2017, le conseil municipal a adopté la mise à jour du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, particulièrement, l'ouverture d'un poste d'attaché territorial au service Archives-documentation.

L'agent occupant le poste, actuellement attaché de conservation, a candidaté et a reçu l'avis favorable du jury pour sa nomination sur le grade d'attaché territorial.

Il est donc proposé de créer un poste d'attaché territorial, à temps complet au 1^{er} juillet 2018.

Le poste d'attaché de conservation est conservé pour la durée du stage et il sera supprimé des effectifs à l'issue du stage si celui-ci est probant.

IV. Adaptation du tableau des effectifs dans le cadre de la mobilité interne par intégration directe (+2/-2)

Suite à leur changement d'affectation vers des services dont les métiers et fonctions relèvent de la filière administrative, deux agents titulaires du grade d'agent social principal de 2^{ème} classe ont souhaité intégrer la filière administrative.

A ce titre, il convient de créer, deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018 et de supprimer, à la même date deux postes d'agent social principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

V. Réorganisation des effectifs d'un service (+1/-0.6)

Dans le cadre de l'étude des besoins des structures d'accueil de Petite enfance, il apparaît nécessaire de modifier la quotité d'emploi d'un poste d'agent polyvalent, actuellement à temps non complet (60%) afin de le passer à temps complet. La quotité est aujourd'hui insuffisante pour permettre aux agents techniques des multi-accueils d'assurer une continuité de service efficace.

A ce titre, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018 et de supprimer, à la même date un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet 60%.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à créer 33 postes et à en supprimer 31,6, soit la création de 1,4 poste (2 postes seront supprimés à l'issue des stages probants).

Le tableau des effectifs passe ainsi de 421,94 ETP à 424,34 ETP. Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er juin 2018	Au 1er juillet 2018
Ville	421,94	423,34 (dont 5 détachés pour stage)
CCAS	17,69	17,69
TOTAL :	439,63	441,03

Il est à noter qu'au 1^{er} juillet 2018, sont maintenus au tableau des effectifs cinq postes pour des agents détachés pour stage dans un nouveau grade :

- un poste d'ingénieur,
- un poste d'agent de maîtrise,
- deux postes d'attaché,
- un poste de rédacteur.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adapter le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2018.